



<b>527</b>	<b>L'ACTUALITE EN SOCIAL ET GESTION DE LA PAIE</b>
------------	--

<p><b>PUBLICS</b> Gestionnaires Paie ou du Personnel soucieux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de se perfectionner à l'occasion d'une mise à jour de leurs connaissances,</li> <li>• de mieux intégrer les lignes de force et de mieux gérer les dispositions réglementaires récentes ou en cours en matière d'administration et de gestion du personnel et de la paie.</li> </ul>	<p><b>OBJECTIFS ET MOYENS</b> Se tenir à jour des dispositions légales, réglementaires et jurisprudentielles en Droit social. Intégrer les nouvelles tendances et les évolutions de la jurisprudence Exposés, études de cas, échanges d'expériences. Intervenant spécialisé en : Social, Paie, Droit du Travail justifiant d'une expertise en formation des adultes.</p> <p><b>DURÉE ET CALENDRIER</b> 1 jour, soit 7 heures, le : • mardi 5 avril 2011 de 9. h à 17 h.</p> <p><b>PRIX</b> 290 € non soumis à TVA par participant.</p>
--	--

<b>PROGRAMME RESUME</b>	
<p><b>Avec la loi Retraite du 4 novembre 2010</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'essentiel La réforme sur quoi et pour qui ? L'âge du départ en retraite. Le taux plein de 50 %. Pénibilité. Pénalité 1 % hommes / femmes. Accès au P.E.R.C.O.</li> <li>• Les autres réformes : annualisation de la Réduction Fillon. Stocks options et retraites « chapeau » pénalisés. 1% pénibilité.</li> </ul> <p><b>Les nouveautés 2011 après la loi de finances pour l'État et la L.F.S.S.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• nouvelles valeurs et nouveautés en cotisations : P.M.S.S., F.N.A.L. cotisations APEC, abattement de 3 % C.S.G./C.R.D.S. plafonné, forfait social à 6 %, 3 plafonds annuels de S.S. en franchise pour les indemnités de rupture,</li> </ul> <p><b>Bientôt (2012) le nouveau système des cotisations Accidents du Travail</b></p>	<p><b>Les nouvelles annonces Présidentielles « sans précédent pour l'emploi »</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jeunes et les demandeurs d'emploi de longue durée</li> </ul> <p><b>La nouvelle méthode de décompte des effectifs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Calcul des charges et des taxes effets de seuil</li> </ul> <p><b>Comment gérer la TEPA.</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les heures supplémentaires et complémentaires visées - Leur non-imposition - L'exonération de cotisations</li> </ul> <p><b>Portabilité du D.I.F. : comment faire !? Loi sur la Formation de nov. 2009 où est-on ?</b></p> <p><b>La rupture conventionnelle : quelle indemnité ? Quelles C.S.G./C.R.D.S. ?</b></p> <p><b>La nouvelle indemnité temporaire d'attente inaptitude professionnelle</b></p> <p><b>Rappels sur les titres-restaurant après les nouveautés réglementaires</b></p>

<b>Alain BONHOMME</b>  <b>02.38.77.85.95</b>  <b>alain.bonhomme@loiret.cci.fr</b>
---